



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 24 juin 2019

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### ***Xylella fastidiosa* : lancement de la campagne d'information et de prévention**

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance une campagne de sensibilisation à l'attention des voyageurs mais aussi des professionnels, afin de rappeler les consignes de sécurité relatives à la bactérie *Xylella fastidiosa*.

Cette bactérie s'attaque à plus de 200 espèces de végétaux (oliviers, vignes, arbres fruitiers, frênes, chênes, luzernes, lauriers roses, etc) et sévit dans le Sud-Est de la France (PACA, Corse), ainsi que dans les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Italie, Portugal).

L'enjeu principal de cette campagne de communication est d'empêcher la propagation de la bactérie véhiculée par des flux commerciaux de végétaux sensibles à cette bactérie et par les voyageurs qui rapportent, de leur séjour, des végétaux provenant de zones contaminées. Il s'agit de les sensibiliser à l'importance de ne pas rapporter de plantes dans leurs bagages et de les acheter dans des lieux dédiés.

La campagne vise à informer le public de la réglementation en vigueur, qui s'applique dans les zones délimitées (foyers), et cible en particulier les voyageurs, les automobilistes et les jardiniers amateurs qui pénètrent dans ces zones ou qui en sortent.

Il est impératif d'informer les acheteurs de végétaux qui s'approvisionnent dans des établissements situés dans des zones délimitées qu'ils ne sont pas autorisés à faire sortir ces végétaux de la zone réglementée.

Cette campagne vise également les professionnels du commerce des végétaux (pépinières, jardinerie, collectivités locales, etc.) qui doivent être informés du risque *Xylella* et de ses symptômes, car ils constituent des acteurs de premier plan dans la prévention de la bactérie. Ils doivent être sensibilisés à l'importance de n'acheter que des végétaux dûment contrôlés, disposant le cas échéant d'un passeport phytosanitaire européen, et au rôle important qu'ils doivent jouer pour identifier les symptômes et signaler les contaminations éventuelles aux services compétents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

---

Contacts presse

**Service de presse de Didier GUILLAUME** - Tel : 01 49 55 59 74 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)